

Le **PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,**  
**CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

	VU	la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;	
<u>Ampliations:</u>	VU	l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;	
JORD	1	VU	la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
PCP/SGG	10	VU	le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 Août qui l'a complété;
MIS/DAI	6	VU	le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République, le nom de département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements, ensemble les textes modificatifs subséquents;
Gd. CHANCEL.	1	VU	le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
IAA-DCCT-DN-IGF	4	VU	le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
Ministères	12	VU	le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret n°70-122/CP/SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété;
MCP	4	VU	le Décret n°410/PR/MIS/DAI-P. du 17 Novembre 1967, portant nomination de Chefs d'Arrondissement, notamment son article 2;
HC	2	SUR	la proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité;
DB-CF	2		
Dtion Stat.	2		
DC	5		
DI-Trésor	4		
DEP-DAGJL	4		
DFP-S/DP.	4		
Préfecture	1		
Sous-Préfecture	1		
Intéressé	1		

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne M. ZOMAKPE Benoît , les dispositions du décret n°410/PR/MIS/DAI-P. du 17 Novembre 1967.

Article 2.- M. ZOMAKPE Benoît est maintenu à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

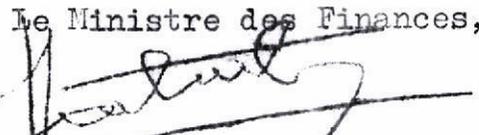
Fait à COTONOU, le 18 Avril 1972  
par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence  
du Conseil Présidentiel, Chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité;

  
Hubert MAGA.-

Le Ministre des Finances,

  
Mama AROUNA.-

  
Pascal CHABI KAO.-